

# Conseil d'administration

## Séance dématérialisée du 9 décembre 2021

Délibération n° 2021-24

### Contrat d'objectifs et de performance

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article 4§7 du règlement intérieur du Conseil d'administration
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

### D É C I D E

#### ARTICLE 1 :

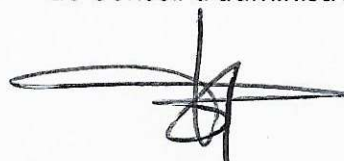
Le conseil d'administration approuve le projet de contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 joint, et autorise le directeur général à procéder à sa signature.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La Présidente  
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO